



## De la littérature à la morale sociale en classes de CE2

Joëlle PAVLENKO professeur des écoles

23

La démocratie est une pratique et sa transmission passe plus sûrement par l'expérience que par le discours. Convaincues de cette idée, nous avons proposé de faire, conjointement avec ma collègue, Marie Lemmelet, le procès du loup dans la littérature, à l'école Romain Rolland dans la ZUP de Fontenay-sous-Bois.

### Intérêt de l'interdisciplinarité

Dans une approche interdisciplinaire, notre premier objectif était tout d'abord d'initier nos élèves aux dif-

férents genres de littérature comme le conte, la fable, le roman, le texte poétique ou la nouvelle, traitant du même thème : le loup. En seconde intention, nous tentions de donner du sens à l'éducation civique prise au sens le plus strict, soit la formation de citoyens, personnes capables de prendre part au débat public.

C'est du deuxième aspect de ce travail qu'il est question ici, même si la réhabilitation des textes d'auteurs pour leur grand intérêt en matière pédagogique concernant l'étude de la langue nous tient tant à cœur.

### Le projet à l'année

Le plus difficile avec un groupe classe est de susciter l'intérêt, de créer la motivation qui incitera les élèves à faire les efforts nécessaires à l'apprentissage. Ce que nous avons trouvé de plus efficace est le projet à l'année offrant aux enfants une perspective, un but

commun, une réalisation définie pour tout le groupe mais dans lequel chacun a sa place. En l'occurrence, il s'est agi à deux reprises de la création d'une pièce de théâtre qui a été jouée dans la salle de spectacle de notre ville avec l'aide technique de celle-ci lors des représentations devant les familles et devant toute l'école.

Nous avons donc créé tout au long de l'année le scénario de notre pièce à l'aide d'extraits de textes d'auteurs que nous étudions, textes fondateurs de l'image universelle, tels que les contes de Grimm ou de

« *Était-il coupable ? Était-il innocent ? Avait-il des circonstances atténuantes ?* »

Perrault. Nous avons fait évoluer notre pièce au gré des histoires lues et observées. Ce travail nous donnait d'ailleurs matière pour nos ateliers de philosophie naturelle, ateliers de langage trouvant tout naturellement leur place dans ce projet. C'est ainsi que le thème de la désobéissance fut abordé lors de l'étude des différentes versions du Petit Chaperon Rouge, celui de la liberté pour la petite chèvre de Monsieur Seguin ou encore celui de la maturité pour les trois petits cochons.

### Le débat contradictoire

Nous avons alors vu surgir un débat contradictoire, qui, s'il divisait les enfants, les poussait à l'argumentation. L'idée du procès s'imposa lorsque les opinions s'opposèrent lors d'une discussion sur le rôle du loup. Était-il coupable ? Était-il innocent ? Avait-il des circonstances atténuantes ? Défendait-il la survie

de son espèce ou était-il un monstre assoiffé de sang ? Là, les avis étaient très tranchés et parfois très opposés.

Il fallait que l'accusé puisse se défendre et pour ce faire nous avons introduit dans la classe la marionnette du loup sous la forme d'une grande marotte en bois ainsi qu'une boîte à lettres intitulée « la boîte à loup » afin d'instaurer un échange épistolaire entre les enfants et lui.

Cette boîte permettant l'anonymat, nous y avons trouvé à peu près autant de lettres d'amitié voire d'amour que de lettres de haine ou de menaces, y compris des menaces de mort.

Des filles voulaient se marier avec lui quand d'autres voulaient le punir pour avoir mangé le Petit Chaperon Rouge. Beaucoup de garçons le soutenaient quand d'autres rêvaient de se venger et de lui tordre le cou. À peu près tous prenaient plaisir à se moquer de lui pour son rôle d'imbécile dans le Roman de Renart.

24

## Le procès du loup

Il fut donc décidé que notre pièce serait un procès, avec un accusé, des victimes, des juges, des avocats, des témoins, et bien entendu un jugement avec son lot de reconstitutions et son verdict. Pour que le rôle du loup ne soit pas trop lourd, un enfant différent l'incarnait pour chaque histoire. Lorsqu'un chef d'accusation était lu par le juge, un témoin était appelé à la barre et son témoignage était alors illustré par une saynète, une danse ou une chanson. Les danseurs, chanteurs, acteurs sortaient alors du chœur qui, en fond de scène, à la manière du chœur antique, représentait le public assistant au procès.

Il fallut donc pour chaque accusation trouver les arguments de la défense. Et il est difficile d'en trouver pour la mauvaise foi dans la fable Le loup et l'agneau de Jean de la Fontaine par exemple... Heureusement pour le loup, Le Livre de la Jungle parla en sa faveur et un témoin surgi de l'Antiquité vint défendre sa cause en venant raconter l'histoire de Remus et Romulus. L'année avançant, les avis se nuancèrent : les enfants favorables à la peine de mort pour le loup commençaient à douter de cet avis. Il faut dire qu'ils s'étaient terriblement attachés à la marionnette ; mais tout de même... il y eut le coup de grâce quand ils lurent la nouvelle de Marcel Aymé *Le loup*. Qu'il mange Delphine et Marinette fut un

coup dur pour tous... On commençait à croire à sa sincère rédemption !

Là, il y eut une pluie de lettres dans la boîte à loup. Trop, c'était trop ! Toutefois, après un âpre débat, les enfants décidèrent presque à la majorité de le gracier et de lui laisser sa chance parce qu'ils pensaient qu'« il n'y a pas que du mauvais en lui, que c'est sa nature de manger de la viande fraîche et que c'est si bon de lire ses histoires, le soir, au chaud sous la couette ! »



Pour ce qui nous concerne, nous avons atteint notre double but : au-delà des progrès importants dans le domaine de la langue, les enfants avaient au jour le jour appris la controverse, s'étaient entraînés à l'argumentation et avaient fait avancer leur réflexion. Cette expérience de tribunal populaire, bien que bâtie sur des histoires imaginaires et symboliques leur avait donné la pratique d'un usage du droit, en tant que pratique sociale, soumis aux droits de la personne et en conséquence aux constructions faites autour des droits de l'homme. Nos petits élèves avaient été sensibilisés à l'institution liée à la justice, à son fonctionnement et à son langage.

## Éthique et morale à l'école

Mais par-dessus tout, nous avons vu à chaque fois leurs prises de position évoluer et avons pu constater que l'on peut très bien proposer à des enfants de huit ou neuf ans des situations soulevant des problèmes d'éthique et de morale.

En guise d'exemple d'échanges entre les enfants, voici des paroles qui ont été prononcées à propos du *Petit Chaperon Rouge*, selon la version de Charles Perrault. Pour mémoire, c'est celle où la fillette et la grand-mère ne sont pas sauvées, contrairement au loup, qui s'en sort vivant et libre. La lettre F signifiant « fille » et par conséquent G « garçon ».

*F : Le Petit Chaperon Rouge n'avait qu'à pas désobéir !*

*F : Elle aurait dû écouter sa mère !*

*G : L'amour d'une mère, ça nous protège ; elle nous apprend des choses.*

*F : Une mère, ça prend soin de nous, même si on fait une bêtise, elle nous aime toujours. Si on se perd, elle prend soin de nous.*

*G : Ce qui est réel dans cette histoire, c'est que le Petit Chaperon est mangée et pas libérée.*

*G : Oui, mais ce qui est moins réel, c'est qu'il est impossible d'avalier tout rond ! Par contre, le loup doit bien se nourrir...*

*F : Elle n'avait pas à parler au loup.*

*G : Elle aurait dû savoir que c'était un loup !*

*F : Quand on ne connaît pas, on n'écoute pas...*

*G : Moi, je préfère la version de Grimm. Pour moi, c'est la seule qui finit bien parce que le Petit Chaperon Rouge et sa grand-mère sont sauvées et que le loup est tué.*

*G : Je ne suis pas d'accord pour qu'on tue le loup, c'est trop dur !*

*F : L'autre jour, on a parlé de l'exclusion ; ça suffirait peut-être...*

*G : C'est bien, ça ! Celui qui fait des bêtises est exclu... comme dans les collèges privés !*

*F : La tolérance, c'est bien mieux que l'exclusion... Mais dans le cas du loup, je ne sais pas. Ça dépend des histoires...*

On voit bien que des notions très fortes comme celles relevant de la justice, de la faute, de la punition, de la condamnation, des circonstances atténuantes et de la peine de mort peuvent être débattues de façon contradictoire et évolutive par de jeunes enfants et ce, de façon protégée puisqu'il ne s'agit que d'un conte, encore que l'idée de réalité semble être importante pour eux.

Elle nous a semblé souvent nécessaire pour les garçons qui cherchaient certainement ce qu'il peut y avoir de rationnel dans ces histoires. D'une manière générale, nous avons pu constater que les filles étaient davantage sans pitié pour la victime que les garçons. En effet, elles attribuaient souvent la faute aux pauvres fillettes qui se faisaient dévorer, accordant des circonstances atténuantes au loup, ce qui soulevait de la part des garçons des hurlements de rire ou de colère. En tout cas, nous n'avons jamais vu d'enfants indifférents. Il y a de toute évidence un aspect psychologique dans ces réactions, le personnage du loup n'étant pas anodin. Mais ce n'était pas notre propos et nous ne nous sommes pas appesanties sur ces différences de ressenti. Ce qui nous intéressait était de prendre en compte tous les avis et d'observer l'évolution des prises de position.

## L'école : lieu de la construction de l'objectivité

Par la réalisation du procès, le groupe des cinquante enfants, formant une mini société civile, a fait l'apprentissage d'une sorte de philosophie du droit, expérimenté un des aspects de la « morale sociale », ce que les spécialistes de Hegel nomment l'« éthicité ». Ils ont confronté leur subjectivité à celle des autres et tenté d'objectiver leur pensée dans une réalisation commune : la pièce de théâtre.

L'école, en tant que cadre institutionnel, est, plus que jamais me semble-t-il le lieu idéal pour l'enfant pour vivre ses premières expériences de conscience morale, pour l'aider à construire des systèmes de valeurs, et, en somme, préparer sa condition de futur citoyen réfléchi. ■